



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1983-1984

22 FEVRIER 1984

PROJET DE DECRET

RELATIF A L'INTEGRATION D'ŒUVRES D'ART
DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. CUDELL ET CONSORTS

(1) Voir Doc. Conseil 135 (1983-1984) - N°s 1 à 3.

ARTICLE 1^{er}

Insérer entre l'alinéa un et l'alinéa deux le
texte suivant :

« La même obligation s'impose aux personnes morales de droit privé qui construisent ou aménagent des bâtiments pour lesquels elles obtiennent des subventions de la Communauté française. »

G. CUDELL.

A. LAGASSE.

H. MOUTON.